This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

F
1233
.C82

A 847,554

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Manufactured by
GAYLORD BROS. Inc
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

EXTRAITS DU MONITEUR UNIVERSEL.
des 10 et 11 avril 1865

CORPS LÉGISLATIF — SESSION DE 1865

MEXIQUE

DISCOURS

DE

M. CORTA

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

ET DE

S. EXC. M. ROUHER

MINISTRE D'ÉTAT

PARIS
TYPOGRAPHIE E. PANCKOUCKE ET Cie
QUAI VOLTAIRE, 13
1865

EXTRAITS DU MONITEUR UNIVERSEL
des 10 et 11 avril 1865

CORPS LÉGISLATIF — SESSION DE 1865

MEXIQUE

DISCOURS

DE

M. CORTA

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

ET DE

S. EXC. M. ROUHER

MINISTRE D'ÉTAT

PARIS
TYPOGRAPHIE E. PANCKOUCKE ET Cie
QUAI VOLTAIRE, 13
1865

F
1233
.C82

7-4355

DISCOURS

DE

M. CORTA

DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF

SÉANCE DU 10 AVRIL 1865

MESSIEURS,

Honoré d'une mission du Gouvernement au Mexique, je viens rendre témoignage de ce que j'ai vu, tel que je l'ai vu. (Très-bien !) Les impressions que j'ai reçues, les jugements que ces impressions m'ont suggérés ne sont pas d'accord avec les opinions émises par l'honorable préopinant.

L'honorable préopinant a déclaré qu'il ne voulait pas revenir sur les causes, sur l'origine de l'expédition du Mexique ; qu'il voulait s'en tenir aux faits actuels. J'imiterai son exemple : je vais les examiner au point de vue du souverain actuel du Mexique, au point de vue de la pacification, du degré de pacification qui existe au Mexique, au point de vue de notre armée qui, suivant lui, devrait être augmentée, et enfin au point de vue de la menace de guerre qui doit sortir de l'éventualité de la paix aux Etats-Unis.

J LB

Mais, avant d'entrer dans cet examen des faits, je crois répondre aux préoccupations de la Chambre en traitant quelques questions préalables.

Et d'abord, une question qui m'a été adressée par quelques honorables collègues, et qui préoccupe, je crois, certains esprits, est celle de savoir quelle est la foi qu'on doit donner à l'empire du Mexique.

Sur cette question, messieurs, un Français qui habite depuis longues années la capitale du Mexique disait en ma présence : « J'ai vu tant de révolutions se succéder dans ce malheureux pays, j'ai vu tant de fois l'arche du Mexique près de sombrer, et néanmoins se relever, que, même avant l'intervention française, je me disais : Le Mexique ne peut pas périr. »

En effet, messieurs, au milieu de ses désordres, le Mexique a montré une telle vitalité, qu'elle présage son avenir.

Quelles sont les causes de cette vitalité ? D'abord son territoire, qui est non pas six fois, comme l'a dit l'honorable M. Jules Favre, mais trois fois et demie grand comme la France. Placé au cœur de l'Amérique, entre le Nord et le Sud, baigné par les deux océans, sur le chemin du commerce de l'Europe avec l'ancien monde, avec la Californie et l'Australie, son territoire présente, grâce à l'étendue de sa surface sous le ciel des tropiques, tous les climats, toutes les températures, tous les produits de la terre réunis, et réunis au milieu d'une végétation presque partout luxuriante.

Son sous-sol est d'une richesse connue du monde entier. Au commencement de ce siècle, M. de Humboldt écrivait qu'après plusieurs siècles d'exploitation, la richesse minière du Mexique était à

peine effleurée. Et l'ingénieur distingué des mines que le Gouvernement français a envoyé au Mexique, M. Laur, témoigne à toutes les pages de son rapport, de la variété, de la puissance et de l'abondance des gisements minéraux qui existent au Mexique.

Ainsi, au point de vue agricole, commercial et industriel, le Mexique est tout simplement le pays le plus favorisé du globe.

Voilà ce que la nature a fait pour le Mexique.

Maintenant, voyons la part des hommes.

Lorsque Fernand Cortez fit la conquête du Mexique, il renversa, avec le trône de Montézuma, une civilisation importante. Cette civilisation est attestée d'abord par le témoignage des historiens contemporains eux-mêmes, par la tradition et aussi par les ruines, encore apparentes sur le sol du Mexique, de grandes villes, de grands monuments.

A cette civilisation, qu'a-t-il été substitué ? Les Espagnols ont donné le catholicisme au Mexique, mais sans en pratiquer les principes. Les Espagnols se qualifièrent tout d'abord seuls hommes de raison. Ils écartèrent les indigènes des places, des fonctions publiques ; ils leur interdirent certaines cultures et certaines industries, pour favoriser l'écoulement des produits similaires de la mère-patrie. Ils ne se bornèrent pas à puiser largement dans les richesses minérales du Mexique, pour les répandre dans le monde ; ils prélevèrent sur les revenus de ce pays de quoi alimenter les caisses coloniales, et des sommes très-importantes furent versées dans le trésor de l'Espagne à Madrid.

Ainsi, sous les Espagnols, le Mexique n'a pas été

gouverné pour lui-même ; il a été exploité par l'Espagne.

A la domination espagnole a succédé l'indépendance proclamée en 1810, réalisée seulement en 1821.

Quelle indépendance, et au profit de qui ?

Lorsque, à la suite de l'indépendance, les Espagnols furent obligés d'abandonner le Mexique, ils laissèrent derrière eux les anciens indigènes, les Indiens, longtemps asservis, résignés, doux, race un peu molle, mais laborieuse, éminemment intelligente, ayant le sentiment de la religion et le culte de la famille ; les Indiens, qui forment des trois quarts aux quatre cinquièmes de la population du Mexique.

Les Espagnols laissèrent aussi derrière eux le produit de leur mélange avec la race indienne, c'est-à-dire les Mexicains proprement dits, qui après eux possédaient le plus de richesses et le plus de lumières.

Eh bien, au profit de qui s'est faite l'indépendance ? Est-ce au profit de la grande majorité de la nation, au profit des Indiens ? Non, messieurs : l'indépendance s'est faite uniquement au profit de l'oligarchie mexicaine, qui est divisée en deux parties à peu près égales : les libéraux et les conservateurs.

Ils se sont disputé incessamment le pouvoir à main armée, opprimant les Indiens, et montrant souvent le triste spectacle de gouvernements mettant au pillage le peuple qu'ils étaient appelés à gouverner.

Ainsi, messieurs, sous la domination espagnole, l'oppression du Mexique ; sous l'indépendance, l'anarchie.

La nature avait tout fait pour la prospérité du Mexique, les hommes tout pour sa ruine. Si le Mexique n'a pas péri, si même relativement il a prospéré, c'est que, en dehors de cette oligarchie mexicaine, foyer de guerre civile, d'un côté les Indiens, patients et tenaces, n'ont pas cessé le travail de la terre et des mines, alimentant ainsi le pays; d'un autre côté, l'élément étranger, qui, au Mexique, est beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose généralement, l'élément étranger n'a pas discontinué le commerce, en se faisant l'intermédiaire de l'échange des métaux précieux du Mexique avec les produits fabriqués de l'Europe.

Ainsi, le Mexique est une nation qui, lorsqu'elle se gouvernait elle-même, était florissante; une nation qui a réagi, vivace, contre la domination espagnole; une nation qui a réagi, toujours vivace, contre une guerre civile sanglante et ruineuse, qui a duré plus d'un demi-siècle. Une pareille nation, laborieuse, intelligente, placée sous le ciel le plus favorable, sur la terre la plus fertile, est-elle susceptible de se relever?

Quant à moi, ma conviction bien réfléchie, que j'apporte du Mexique, c'est qu'il ne manque au Mexique, pour se relever, que deux choses: un gouvernement régulier et du temps. (Mouvement.)

Le gouvernement régulier, elle le possède incontestablement. De Vera Cruz à Mexico, l'empereur Maximilien, dont on critique l'élection, a été porté par une ovation continue. Au fond de l'enthousiasme qui a suivi cette ovation, quel était le sentiment vrai, le sentiment national? Il était facile à un témoin impartial de le saisir.

En effet, aux yeux des Indiens, c'est-à-dire de

la grande majorité, l'empereur Maximilien était l'homme de la prédiction, l'homme venu d'Orient, aux cheveux d'or et aux yeux d'azur. Les Indiens unanimement, avec naïveté et avec enthousiasme, ont acclamé l'empereur Maximilien, et c'était bien naturel, comme leur libérateur.

Quant aux Mexicains, les conservateurs cléricaux, c'est-à-dire la moitié au moins de l'élément mexicain, les conservateurs cléricaux, et dans le parti libéral les hommes modérés, fatigués de la guerre civile, désespérant de la république, dans le parti mexicain encore, la majorité a salué dans l'empereur Maximilien l'unique espérance, l'ange de salut du Mexique.

En dehors, il n'y avait que le groupe, se tenant à l'écart, le groupe des hommes pour qui la guerre civile était devenue un besoin, une habitude, une existence; des hommes qui, comme Porfirio Diaz, ne désarment que lorsqu'ils sont cernés et forcés de se rendre.

Voilà le sentiment qui a accueilli l'empereur Maximilien, et je crois pouvoir vous dire que, lorsqu'il est arrivé à Mexico et qu'il a pris possession de sa capitale, il était sacré d'avance par l'assentiment universel des peuples sur lesquels il était appelé à régner. (Marques de satisfaction.)

A Mexico, deux lignes de conduite s'ouvraient devant la politique de l'empereur Maximilien : l'une, c'était celle de l'action, de l'action immédiate pour réorganiser le Mexique. Cette action était, je le crois, dans l'attente du pays; elle était conseillée autour de l'empereur.

En effet, messieurs, un fondateur d'empire doit procéder de l'autorité dont il est investi pour consti-

tuer le pouvoir sur une forte centralisation, sauf à décentraliser ensuite, et à faire la part de plus en plus large à la liberté, suivant que la société troublée se calme et s'affermit sur les bases fondamentales de toute société : l'ordre et le travail. (Très-bien ! très-bien !)

L'empereur Maximilien est l'homme, je ne crains pas d'être démenti par l'histoire, l'homme le plus libéral du Mexique.

Plus sage que ses conseillers, il a voulu étudier le pays avant d'agir ; il a voulu appeler les Mexicains à délibérer sur leurs propres destinées avant de chercher à exaucer leurs vœux et à satisfaire leurs besoins.

En conséquence, par une lettre restée célèbre, il a, non pas affranchi la presse de toute espèce d'avertissement, mais convié la presse à s'exprimer librement sur toutes les questions d'intérêt public. En même temps, il a formé une espèce de congrès composé des notabilités qui se trouvaient à Mexico, prises dans tous les partis; des délégués de tous les Etats libres, au nombre de trois, élus par les assemblées municipales, représentent l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Ce congrès, qui se composait d'une centaine de personnes, a été divisé en une commission des finances chargée d'élaborer toutes les réformes financières et de proposer les projets ; en une commission militaire présidée par un homme qui est aussi distingué comme homme politique que comme homme de guerre, par le maréchal Bazaine; et enfin en une commission d'instruction et de justice présidée par le savant Ramirès, ministre actuel des affaires étrangères.

Ces commissions instituées, l'empereur Maximilien s'est éloigné de la capitale pour aller explorer l'intérieur de l'empire. Après trois mois d'absence, il a trouvé que la presse s'était exprimée sur toutes les questions à l'ordre du jour avec une modération exemplaire, qui prouvait à la fois pour la presse et pour l'apaisement qui s'était fait dans les esprits, apaisement qui s'imposait à la presse elle-même. (Très-bien!)

Il a trouvé que les diverses commissions avaient préparé des projets de lois tendant à la réorganisation de l'empire; alors il a fait paraître une lettre qui est le programme libéral de l'empire, et qui indique le but que se propose l'empire, à savoir : la fusion de tous les partis dans un seul parti national. Il a formé son ministère ; il a institué un conseil d'Etat en cherchant les hommes les plus capables, les plus patriotes, les plus dévoués, dans tous les partis, dans tous les rangs, sans acception d'antécédents.

Il a nommé une inspection de la justice, en attendant l'organisation de la justice sur le principe adopté en France : le ministère public, la publicité des débats.

Il a cherché à résoudre, et il a résolu autant qu'il était en lui, en l'absence des pouvoirs suffisants du nonce, la question délicate des biens du clergé. Et enfin il a pu préparer le budget de l'empire, qui est en ce moment soumis à la délibération du conseil d'Etat.

Je pourrais donner à la Chambre des renseignements sur la question des biens du clergé (Parlez!), sur la situation financière, si la Chambre le désire. (Oui! oui! Parlez!)

M. ERNEST PICARD. Je demande la parole.

M. CORTA. On sait que le clergé du Mexique possédait des biens considérables. Quelle en est la valeur? Les appréciations varient beaucoup, mais il est certain que ces biens sont d'une valeur considérable. A qui appartiennent-ils? La masse du clergé ne possède rien. Ces biens sont la propriété exclusive du haut clergé, des couvents et des corporations. Quant au clergé ordinaire, il ne vit que du pauvre casuel qui lui est fourni par les paroisses.

Le haut clergé, avec ses biens, ne se serait pas, dit-on, tenu toujours à l'écart de la guerre civile, et la république avait cru juste et politique de procéder à l'aliénation des biens du clergé. Un premier décret de Comonfort décida que les biens du clergé seraient désamortis et vendus au profit du clergé, reconnaissant que le clergé en était propriétaire. Sous l'empire de ce décret, des ventes assez nombreuses furent faites et d'une manière assez régulière.

A Comonfort succéda Miramon. Miramon annula les décrets de Comonfort, toutes les ventes qui avaient été faites, et ordonna la restitution des biens au clergé. La restitution s'est opérée en partie sans que le prix, dit-on, ait été intégralement remboursé.

A Miramon succéda Juarez. Juarez adopta un autre principe : il décréta de Vera Cruz que les biens du clergé appartenaient à la nation, qu'ils n'avaient jamais appartenu au clergé. En conséquence, il annula les décrets de Comonfort, les ventes faites par suite de ces décrets, et il prescrivit la vente de tous les biens du clergé au profit de la nation. En même temps il promit une prime

du tiers ou du cinquième à ceux qui dénonceraient des biens possédés par le clergé. Sous l'empire de ce décret de Juarès, des ventes nombreuses ont été faites, mais à vil prix, même sans prix, avec lésion, avec payement en bons au pair qui ne valaient que 2 à 3 0/0.

Telle était la situation, et des biens encore assez considérables restaient invendus, lorsque l'intervention française a eu lieu au Mexique. Cette situation n'était pas modifiée lorsque arriva l'empire.

L'empereur Maximilien a consacré le principe de la vente des biens du clergé, et il a décrété que toutes les ventes antérieures qui avaient été faites d'une manière légitime, conformément aux principes éternels du droit, devaient être validées. Mais voulant dégager des ventes l'élément de dol, de fraude, de lésion qui s'y trouvait engagé, voulant d'ailleurs faire payer aux acquéreurs le prix des biens dont ils s'étaient mis en possession sans le solder intégralement, l'empereur Maximilien a constitué un tribunal chargé de reviser toutes ces ventes.

Le décret de l'empereur Maximilien a causé une certaine émotion. Il y a eu une protestation de quatre prélats et une pétition de quelques dames de Mexico, très-respectueuse d'ailleurs, pour prier l'empereur de revenir sur cette mesure.

En outre, Valdez et Vicario ont quitté Mexico pour faire, disait-on, un pronunciamento. Mais aucun pronunciamento n'a eu lieu, et Vicario s'est retiré dans sa campagne, d'où il a écrit à l'empereur pour lui demander pardon d'un moment d'aberration.

Voilà, messieurs, où en est la question des biens

du clergé. Vous voyez que cette question agitée, résolue, n'a occasionné aucune espèce de trouble au Mexique, tant l'apaisement des esprits y est grand.

Maintenant, nous voici à la question financière.

Quelques voix. A demain! à demain!

D'autres voix. Non! non! Parlez! parlez!

Un membre. C'est très-intéressant.

M. CORTA. Quelle est la situation financière du Mexique?

Le budget du Mexique, sous la domination espagnole, est connu : M. de Humboldt nous le donne; il l'a trouvé dans une loi du Mexique; il était, en 1804, de 100 millions.

Sur ces 100 millions, 52,500,000 francs étaient dépensés pour le service du Mexique.

17,500,000 francs étaient consacrés aux colonies espagnoles pour combler le déficit de certaines caisses, et, annuellement, 30 millions, plus ou moins, quelquefois 35 millions, étaient versés dans la caisse du trésor espagnol à Madrid.

Depuis 1804, ce budget de 100 millions a-t-il augmenté? La population du Mexique s'est accrue, M. de Humboldt la fixait à 5,800,000 en 1804; il prédisait que cinq ans après elle serait de 6,800,000 habitants. Aujourd'hui, la population du Mexique est portée, à la suite des derniers accroissements, d'après toutes les statistiques régulières, par les uns à 7 millions, par les autres à 9 millions. Je crois que la moyenne à adopter est celle de 8 millions d'habitants.

Si la population s'est accrue, si la richesse a augmenté, sous l'influence, d'ailleurs, de l'abaissement de l'argent, le budget du Mexique a dû aussi augmenter. Quel était le budget pendant la guerre de

l'indépendance? Il est difficile d'en préciser le chiffre, parce que les présidents qui se sont succédé, en quittant le pouvoir, ont toujours eu soin de faire disparaître toutes les traces de leur gestion et de brûler la comptabilité. (Hilarité.)

On peut dire avec certitude, parce que ce sont les faits qui l'attestent, que, pendant la guerre civile, sous la république, il y avait trois budgets qui, presque toujours, fonctionnaient à la fois. D'abord le budget de l'Etat, souvent le plus faible, alors surtout que le président qui était à Mexico, comme Miramon, n'occupait que quelques ports, ne percevait que les faibles revenus des douanes de Tampico, Juarez étant à Vera Cruz, en outre des revenus de la ville et du district de Mexico.

A côté de ce budget de l'Etat, il y avait le budget des gouverneurs indépendants. Beaucoup d'Etats avaient, sous le régime fédéral, aspiré à l'autonomie. Les gouverneurs appliquaient eux-mêmes les impôts, les percevaient et réglaient les dépenses en véritables souverains sans fournir le moindre compte au pouvoir central de la ville de Mexico.

En outre de ces deux budgets, il y avait un autre budget plus considérable, celui de la guerre, composé des exactions, des impôts forcés qui étaient établis par la tyrannie des chefs militaires. Le prélèvement de ces budgets sur les revenus du Mexique peut être approximativement évalué et certainement porté au triple du budget sous la domination espagnole.

Quoi qu'il en soit, le budget actuel, tel qu'il est présenté aux délibérations du conseil d'Etat, n'est que de 150 millions, et il comprend le service de la dette.

Maintenant, le Mexique offre-t-il des ressources

suffisantes pour faire face à cette dépense de 150 millions?

Je demande la permission à la Chambre d'indiquer seulement quelques-unes des ressources pour démontrer que les ressources qui sont susceptibles d'être réalisées sont plus que suffisantes pour couvrir ce budget de 150 millions.

D'abord le revenu de la douane.

Pour apprécier ce revenu, il faut distinguer deux périodes : la période pendant laquelle les ports qui regardent l'Europe, sur le golfe du Mexique, étaient à peu près seuls ouverts à l'importation, et la période pendant laquelle, depuis l'avénement de la Californie et de l'Australie, les ports ouverts sur le Pacifique ont pris un grand développement.

Pour la première période, je prends mes renseignements dans les écrits de trois anciens ministres des finances dont les publications datent de 1835, de 1836 et de 1837. Il résulte de ces documents que la moyenne du revenu des douanes, en y comprenant la part dérobée au fisc, souvent par le fisc lui-même (On rit), que la moyenne de ce revenu était de 75 millions par an, et un autre ministre des finances, M. Lerdo y Tejada, qui a écrit en 1857, porte ce même revenu à 80 millions.

Mais depuis que les ports du Mexique ont reçu une nouvelle vie, depuis que l'Australie et la Californie se sont révélées au monde par leurs richesses, les hommes les plus compétents estiment que les ports du Pacifique, qui ne donnaient autrefois qu'un faible revenu, sont susceptibles de rapporter 25 ou 30 millions par an.

Ainsi l'ensemble des revenus des douanes, d'après des autorités prises au Mexique même, d'après

d'anciens ministres des finances, pourrait s'élever moyennant une bonne organisation, à plus de 100 millions. Ce résultat n'a rien d'extraordinaire si l'on considère que depuis que le régime des douanes à Vera Cruz et dans quelques ports a été mis dans les mains de l'administration française, le revenu a pu doubler, tripler ; si l'on considère que les revenus de la Vera Cruz se sont élevés jusqu'à 500,000 piastres, c'est-à-dire à 2,500,000 francs dans les derniers mois connus ; si l'on considère que le port de Matamoras, qui a alimenté la guerre civile sous Juarez dans ces derniers temps, que le port de Matamoras, dis-je, d'après des papiers interceptés, a rapporté à Juarez, dans le cours d'un mois seulement, 700,000 piastres, c'est-à-dire 3,500,000 francs.

Enfin ce résultat n'a rien d'extraordinaire si l'on compare le montant de l'importation par habitant entre le Mexique, le Chili, le Brésil et les autres républiques du Sud. J'ai là les divers chiffres de l'importation comparée par habitants, extraits d'un article du *Times*, qui m'a été fourni par son auteur, lequel a puisé lui-même dans les rapports du consul anglais. Il en résulte qu'au Chili, par exemple, le montant des importations par habitant est de 64 fr. 50 c., tandis qu'au Mexique il n'est que de 16 fr. Ces chiffres prouvent que le mouvement d'expansion, que la politique de l'Empire cherche à imprimer à l'activité commerciale de la France en lui ouvrant les ports et la mer en Orient, peut trouver dans l'avenir un plus large développement dans le golfe du Mexique, si l'importation du Mexique se rapproche du montant de l'importation qui a lieu dans les républiques du Sud.

Une autre branche des revenus du Mexique, c'est l'impôt foncier.

D'abord, quel est le montant de la matière imposable?

Un ancien ministre déjà cité, Lerdo y Tejada, estime que chaque habitant consomme 0 fr. 30 c. par jour, ce qui, pour huit millions, donnerait un produit de 876 millions. Il porte la consommation du bétail et les productions exportées, telles que café, cacao, cochenille, indigo, coton, sucre et tabac, à 465 millions, ce qui ferait un total de 1,341 millions.

Comment l'impôt foncier était-il établi? L'impôt foncier n'était que de 3 fr. par 1,000 fr. de la valeur de la propriété rurale, de la valeur en capital, et de 4 fr. par 1,000 fr. de la valeur de la propriété urbaine.

Cet impôt, messieurs, était mal établi, mal réparti, ce qui s'explique naturellement, lorsqu'on sait que chaque fois qu'il y avait un changement de gouvernement, et aucun président n'est parvenu à l'expiration de son mandat, chaque fois qu'il y avait un changement, les hommes qui venaient au pouvoir cherchaient à s'affranchir de cet impôt et à le reporter sur ceux qu'ils avaient vaincus, et réciproquement. (On rit.) Il est résulté d'un travail opéré par la mission financière à Mexico et dans le district de cette ville que la moitié seulement des immeubles était assujettie à l'impôt, et encore d'une manière très-irrégulière et pour une faible valeur. C'est à ce point qu'un domaine ou hacienda, situé près de la ville d'Orizaba et qui rapporte 575,000 fr. de revenu annuel, ne se trouve imposé que pour 750 fr.

Aujourd'hui, messieurs, l'impôt, tel qu'il doit être appliqué, est de 10 0/0 du revenu pour la propriété productive, et pour les propriétés qui ne sont pas cultivées, il est de 6 fr. pour 1,000 de la valeur.

Lorsque cet impôt sera organisé et régulièrement établi, et en faisant la part des services des provinces, on peut en espérer 50 millions pour l'Etat.

Je passe à une autre branche de revenu, le tabac.

Le tabac, sous l'administration espagnole, était vendu au Mexique par le gouvernement espagnol pour 45 millions de francs annuellement. Sur cette vente de 45 millions le gouvernement espagnol retirait 25 millions net. L'impôt sur le tabac a été aboli, rétabli et aboli de nouveau au Mexique. La consommation du tabac s'est considérablement développée : les hommes, les femmes et quelquefois les enfants fument. Eh bien, le rétablissement de cet impôt peut procurer au budget de l'Etat une grande ressource.

Quant aux mines, on sait que l'exportation des métaux précieux est de 100 à 120 millions par an. L'impôt était de 17 pour 100; il est aujourd'hui de 20 pour 100 : c'est beaucoup trop élevé. Mais enfin il est de 20 pour 100 et peut produire un revenu qui a son importance.

Est-ce à dire, messieurs, que ces ressources que j'indique sont réalisées? qu'elles permettent au gouvernement mexicain de faire face à toutes ses dépenses? Non : elles sont seulement réalisables, et le gouvernement mexicain sera encore obligé de recourir au crédit, en attendant que ses finances réorganisées lui permettent non-seulement de ne plus faire de nouveaux emprunts, mais de couvrir

ses dépenses et de faire le service de sa dette.

Un mot, messieurs, si la Chambre veut bien me le permettre, sur la dette du Mexique. (Parlez! parlez!)

Cette dette est double : il y a la dette extérieure et la dette intérieure.

Quant à la dette extérieure, la Chambre sait que jusqu'à l'époque de l'intervention, le service de la dette extérieure était fait au moyen de prélèvements consentis par le Mexique sur certains revenus de douanes, en vertu de conventions diplomatiques.

Depuis l'intervention, une modification a été faite dans la dette anglaise et dans la dette française.

Quant à la dette anglaise, les bons émis en 1851 ont été reconnus dans l'emprunt du 10 avril dernier, et le service des intérêts de cette dette anglaise a été assuré pour deux ans.

Quant à la dette française, en vertu de la convention de Miramar, elle a été fixée pour le passé jusqu'au 1er juillet, à une somme de 260 millions ; en outre pour les dépenses à faire à partir du 1er juillet, elles ont été évaluées à 1,000 fr. par homme et par an au Mexique, et enfin la légitimité des réclamations des indemnités françaises a été reconnue en principe, et une commission a été instituée pour vérifier ces réclamations.

De plus, pour les frais de l'expédition maritime, le Gouvernement s'est obligé à payer une somme de 2 millions 400,000 fr. par an.

Il a été fait face à la dette française jusqu'à concurrence de 54 millions, au moyen de la remise des titres de l'emprunt au pair : ils n'ont pas encore été émis ; ils sont dans le portefeuille de M. le ministre des finances.

Il a été remis, en titres de l'emprunt, une somme de 12 millions à compte pour les indemnités réclamées par nos nationaux, et enfin le gouvernement mexicain s'est obligé à payer annuellement une somme de 25 millions. Les titres ont été remis. Ces titres sont productifs d'intérêt ; le service de la dette est fait régulièrement et les derniers bons se payent à partir du 1er avril, à partir du premier du mois actuel. Quant aux 25 millions, ils ont été exactement payés, et le budget de 150 millions comprend le service de la dette extérieure.

Ainsi, au point de vue de la dette extérieure, vous voyez que le gouvernement mexicain n'a pas, quant à présent, sujet de s'en inquiéter pour y pourvoir.

Reste la dette intérieure,

Cette dette intérieure, en quoi consiste-t-elle ? Quels en sont les éléments ? Il est assez difficile de le dire.

Elle se compose des bons émis par les divers gouvernements qui se sont succédé au Mexique. Une quantité de ces bons est fausse et en circulation. Il y en a dont la fausseté est facile à reconnaître : un mot à la fin de la ligne est coupé en deux, sur les véritables bons, sur ceux qui ont été les premiers émis.

Sur les bons faux le mot aussi est coupé en deux, mais ce n'est ni à la même lettre ni sur la même ligne ; de sorte qu'en confrontant les deux bons, le faux est facile à reconnaître.

Mais, en outre, il y a encore en circulation une sorte de bons qui ont été amortis, qui auraient dû être brûlés par le gouvernement et qui n'ont pas été brûlés, et qui ont été remis en circulation.

Eh bien, pour déterminer le chiffre exact de la

dette intérieure, pour en élaguer les éléments frauduleux qui s'y trouvent, la commission des finances du Mexique a proposé à l'empereur Maximilien et l'empereur a décrété qu'un délai, dont le terme le plus élevé est de huit mois, serait accordé à tous les porteurs de titres constituant la dette intérieure ; que les porteurs seraient tenus, en présentant leurs titres à la vérification, d'en affirmer la sincérité.

Après le délai prescrit, les bons qui n'auraient pas été présentés tomberont en déchéance ; en sorte qu'après le dernier délai, le chiffre de la dette intérieure pourra être exactement fixé.

Quel en sera le capital ? Par approximation, on évalue au Mexique que le capital peut être de 700 ou 800 millions, mettons 1 milliard ; mais quelle en est la valeur ? Elle se compose de bons dont le cours est de 2, 2 1/2, 3 0/0. Le gouvernement mexicain, qui n'est pas tenu d'accepter l'héritage des gouvernements qui l'ont précédé autrement que sous bénéfice d'inventaire, sous ce rapport, relèvera la dette sans doute au-dessus du cours où elle est actuellement, supposez à 10 0/0.

Alors il l'inscrira sur le grand-livre de la dette, et il servira une rente annuelle de 5 millions de francs.

Ainsi, au point de vue financier, le gouvernement mexicain présente une chance de solidité dans l'avenir, pourvu qu'il se hâte de féconder les nombreuses ressources qui sont dans le pays.

Maintenant, messieurs, aborderai-je la situation militaire ?...

De toutes parts. Non ! non ! — A demain ! à demain !

SÉANCE DU 11 AVRIL 1865.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. La parole est à M. Corta, pour continuer son discours.

M. CORTA. Dans la séance d'hier, messieurs, j'ai montré le Mexique avec sa vitalité, ses ressources financières, son gouvernement populaire, et l'avenir que lui assurent une administration régulière et le temps ; car le temps est l'auxiliaire obligé de toutes grandes choses.

A ce tableau, je voudrais ajouter un trait seulement : je veux parler du courant populaire qui commence à se diriger vers le Mexique. Les capitaux étrangers et les émigrants qui ont le flair politique se rendent aujourd'hui au Mexique. Une banque nationale est établie, et le privilége en a été concédé à des maisons puissantes et honorables en France et en Angleterre ; de nombreux chemins de fer ont été concédés. La concession la plus importante, celle de la ligne de Vera Cruz à Mexico, a été accordée à une très-grande compagnie anglaise, au capital de 135 millions, compagnie qui est en mesure de diriger vers les chantiers et les ateliers de cette ligne 15,000 ouvriers ; la cession de la ligne de paquebots à vapeur dans le golfe du Mexique et sur le Pacifique le long du littoral ; enfin des concessions d'exploitations des mines diverses ont été accordées.

La Chambre voit que les capitaux et les étran-

gers, auxquels aussi des concessions de terre ont été faites; que les capitaux et les étrangers ne se laissent pas détourner du Mexique par les éventualités menaçantes qui étaient hier dans le discours prononcé par l'honorable M. Jules Favre.

J'aborde la question qu'il a soulevée, la question de la pacification du Mexique, au point de vue du retour de notre armée.

La durée de cette pacification s'explique par l'étendue du territoire du Mexique, par le demi-siècle de guerre et d'anarchie qui a régné sur ce territoire. La fin de la pacification s'est trouvée subordonnée à des faits que je demande la permission d'indiquer. Le fait principal est celui de l'occupation des ports du littoral. Une partie de ces ports, soit sur le golfe du Mexique, soit dans le Pacifique, étaient occupés, jusqu'à ces derniers temps, par Juarez ou par ses partisans; ils percevaient les revenus de quelques douanes, et avec ces revenus ils alimentaient leurs corps d'armée. Un corps insurrectionnel réduit, dans une province, à vivre du pays sur le pays, se rend odieux par les réquisitions forcées qu'il est obligé de faire, et, se recrutant aux dépens du pays, il s'épuise rapidement en épuisant le pays. Donc, pour l'insurrection, les revenus extérieurs étaient nécessaires; et je regrette que, jusqu'à ces derniers temps, ces ressources extérieures aient été laissées à sa disposition. Mais aujourd'hui, grâce au concours de l'armée de terre et de l'armée de mer, tous les ports du Pacifique et de l'Atlantique sont occupés par nos troupes ou celles de l'empereur Maximilien. Le chemin des ports, c'est-à-dire le chemin des ravitaillements, est coupé à l'insurrection. Et ainsi une des causes, la

cause principale qui a fait durer l'insurrection, a aujourd'hui complétement disparu.

Un autre fait, auquel était aussi subordonnée la pacification, provenait de la situation politique du Mexique. La Chambre sait que le Mexique, après avoir vainement demandé des rois à l'Europe, s'est lancé dans la république, tantôt fédérative, tantôt unitaire, puis encore fédérative.

Sous le règne de la république fédérative, diverses provinces se sont déclarées indépendantes. Elles ont, dans quelques localités principales, élevé des hôtels de monnaie, établi des arsenaux. Ces arsenaux, où se trouvaient une certaine quantité d'approvisionnements, étaient des foyers prêts à s'allumer pour l'insurrection. Aussi, il est à remarquer, au Mexique, que les pronunciamentos, qui ont été suivis de révolutions, sont toujours partis des provinces pour envahir la capitale.

Eh bien, par la prise d'Oajaca, avec tout le personnel et tout le matériel que contenait cette ville, je crois que le dernier arsenal militaire de l'insurrection a disparu.

Juarez s'est réfugié dans la Sonora, abandonnant tout son matériel et une partie de son trésor. S'est-il procuré quelque matériel militaire? a-t-il recruté autour de lui quelques adhérents? Je l'ignore.

Une expédition sera-t-elle dirigée dans la Sonora contre lui? C'est possible, je ne le conteste pas. Mais si cette expédition a lieu, elle n'est pas destinée, je crois, à rencontrer une résistance sérieuse, et je suis convaincu que cette expédition sera la dernière.

Un autre fait, au point de vue de la pacification du banditisme, est né de l'état de guerre perpé-

tuelle et de l'état prédominant de la force armée au Mexique.

Les populations rurales, et même les populations urbaines, désarmées, sans appui du gouvernement, isolées, ont contracté la funeste habitude de se laisser piller sans se défendre.

Il en est résulté un encouragement pour le banditisme et la propagation de la résistance.

Pour y remédier, le gouvernement mexicain a institué des gardes rurales, commandées par des chefs à la nomination de l'empereur, et devant être composées des meilleurs éléments pris dans l'ancienne armée mexicaine. De l'institution de ces gardes rurales on peut espérer de bons résultats.

Ainsi, au point de vue de la pacification militaire, de la compression d'une résistance éventuelle, mais peu sérieuse, à l'extrémité du nord du Mexique, au point de vue de la pacification du banditisme, il y a là une perspective d'apaisement dans un temps plus ou moins rapproché.

Mais, messieurs, alors même qu'un grand incendie semble éteint, il faut le surveiller pour qu'il ne se rallume pas. En présence des éléments de désordre que la guerre civile a laissés au Mexique, en présence de la composition de l'armée mexicaine, formée d'éléments pour la plupart révolutionnaires, une armée disciplinée, ayant l'amour du drapeau, le sentiment du devoir, une armée fidèle et dévouée, est encore nécessaire au Mexique, non-seulement pour soutenir ses institutions, mais pour assurer la sécurité du pays; et une armée réunissant ces qualités doit être une armée européenne. (Mouvement.)

Maintenant, est-ce l'armée française? L'armée

Voici ce qu'on lit dans ce message :

« *Mexique.* — Les événements de l'année qui vient de s'écouler ont produit des changements importants dans la condition de notre voisin du Sud. L'occupation de la capitale du Mexique par l'armée française et l'établissement d'un gouvernement provisoire, suivi d'un changement radical dans la constitution du pays, ont excité le plus vif intérêt.

« Tout en préférant notre propre gouvernement et ses institutions à ceux des autres pays, nous n'avons aucune disposition à leur contester l'exercice du même droit de *self government* que nous revendiquons pour nous-mêmes ; si le peuple mexicain préfère la monarchie à la république, il est clairement de notre devoir d'acquiescer de grand cœur à sa décision et de manifester un intérêt sincère et amical pour sa prospérité. »

En ce qui concerne le gouvernement du Nord des Etats-Unis, il n'y a pas lieu de penser que ses dispositions vis-à-vis du Mexique soient différentes.

On dit : « Mais la paix une fois faite, que deviendront les armées si considérables qui ont été mises sur pied ? »

Je sais, messieurs, qu'il y a là un problème plus difficile à résoudre que celui dont parlait César lorsqu'il disait qu'il suffisait de frapper du pied le sol de l'Italie pour en faire surgir une armée. Un problème plus difficile, c'est de faire rentrer une armée très-considérable dans les rangs de la société. Toutefois on estime, au Mexique, — car, je le répète, je n'apporte ici que les opinions que j'ai entendu émettre au Mexique, — on estime que la

solution de ce problème est beaucoup plus facile aux Etats-Unis qu'en Europe.

En effet, la liberté du travail permet de rentrer dans les diverses carrières qui ne sont pas, comme en Europe, fermées par la hiérarchie. En outre, dans le Sud, l'armée n'est pas composée de mercenaires : c'est une armée en quelque sorte nationale qui, après avoir déposé les armes, rentrera rapidement dans ses foyers et reprendra ses travaux.

Dans le Nord, l'armée est composée principalement de mercenaires, mais de mercenaires qui ont obtenu pour leur engagement une prime en argent et une prime en terres. Les soldats de l'armée du Nord sont donc tous propriétaires. Eh bien, messieurs, en général, les propriétaires ne deviennent pas des aventuriers.

Mais est-il bien vrai que l'armée qui existe aux Etats-Unis, après la paix, disparaîtra complétement? Il y a lieu de croire, en supposant que l'Union soit ressoudée, qu'en présence du Sud frémissant, en présence du Canada armé, le gouvernement de Washington sentira le besoin de conserver une armée permanente. Et alors les restes de l'armée actuelle pourront entrer dans les rangs de l'armée qui sera conservée.

Une autre considération, que j'ai entendu émettre, résulterait de la situation qui serait faite au gouvernement américain des Etats-Unis après la pacification : ce gouvernement se trouvera en présence de ruines considérables à réparer et d'un immense déficit à combler. Ce n'est pas dans de pareilles conditions, messieurs, qu'on peut entreprendre une guerre. Donc, l'éventualité de la

guerre, au point de vue du gouvernement futur des Etats-Unis, ne paraît pas à redouter.

Mais, dit-on, des aventuriers, ayant à leur tête un nouveau Walker, pourront attaquer le Mexique.

D'abord, messieurs, le but des aventuriers n'est pas une conquête ayant un mobile politique; le but, c'est le butin.

Eh bien, si les aventuriers se lèvent aux États-Unis, ils auront une proie bien plus enviable à conquérir que le Mexique; le Canada d'un côté et de l'autre la riche Havane.

Mais comment ces aventuriers attaqueraient-ils le Mexique? Serait-ce par terre?

On sait avec quelle précipitation le général Jackson fit la paix avec le Mexique, et à quelles conditions l'expédition fut faite.

L'expédition du général Jackson a coûté aux États-Unis deux années de temps et 500 millions de francs. Est-il possible que des aventuriers puissent entreprendre par terre une pareille expédition, à travers des déserts où il faut tout apporter : vivres et matériel, où il faut attendre la saison des pluies pour pouvoir continuer sa route? Par terre c'est impossible.

Par mer, une expédition un peu nombreuse — et ce n'est qu'une expédition de ce genre qui serait à redouter, — peut être surveillée par l'œil des nations, si ouvert sur les mers, et de pareilles entreprises ne laisseraient pas l'Europe indifférente.

Il n'y a donc pas, messieurs, je crois, à s'inquiéter pour le Mexique des éventualités qui ont été annoncées, et je termine par une réflexion.

Notre expédition du Mexique a été entreprise au milieu d'une révolution que la science opère sous

nos yeux. Aujourd'hui la vapeur et l'électricité font disparaître les distances, juxtaposent pour ainsi dire les peuples, et les mettent partout en présence sur terre et sur mer, avec leurs besoins, leurs intérêts, leurs passions, leurs chances de conflit, et aussi, heureusement, elles les mettent en communauté intime d'idées et de sentiments qui démontrent que les nations ont beaucoup plus d'intérêt à s'entr'aider qu'à se combattre. La prospérité d'une nation profite à la prospérité des autres nations.

Un exemple frappant est, d'un côté, l'émulation féconde entre l'Angleterre et la France dans la paix, et, de l'autre côté, la guerre des Etats-Unis, qui non-seulement a ému toute l'Europe, mais y a causé une crise commerciale et industrielle immense.

Eh bien, au milieu de cette situation nouvelle, avec la perspective du rapprochement toujours plus grand des peuples et les éventualités de la paix et de la guerre, quelle sera la portée de l'expédition du Mexique? L'avenir le dira en appréciant ses résultats.

Quant à nous, en attendant que l'histoire écrive la page destinée à cette expédition, quel est le devoir qui s'impose à nos consciences?

Ce devoir m'a paru et il me paraît encore bien simple : le drapeau est engagé; là où est le drapeau est la France, nous lui devrons notre appui. C'est pour cela, messieurs, que nous sommes au Mexique; c'est pour cela que je voterai le rejet de l'amendement qui vous est proposé. (Très-bien! très-bien! — Nombreuses marques d'approbation.)

DISCOURS

DE

S. EXC. M. ROUHER

MINISTRE D'ÉTAT

SÉANCE DU 11 AVRIL 1865

MESSIEURS,

Le Gouvernement ne vient pas vous demander un vote de confiance; encore moins vient-il vous demander un vote de faiblesse que vous ne lui accorderiez pas. Il sollicite de vous un jugement sincère, éclairé, libre, sur les événements du Mexique (Très-bien!), et, pour faciliter ce jugement, son devoir est de vous exposer et les faits et sa conviction.

Dès l'abord, je rencontre dans la discussion de l'honorable M. Picard un reproche auquel je ne pouvais m'attendre. Le Gouvernement, vous dit-il, a fait le silence autour de la question du Mexique; il n'a produit dans le débat aucun document, aucune pièce; il s'est montré avare de tout renseignement, et c'est dans ces conditions d'infériorité qu'il oblige l'opposition à discuter avec lui.

Comment! messieurs, les événements concernant

e Mexique sont restés ignorés de la Chambre et du pays! Les renseignements n'ont pas été fournis et prodigués à l'opinion publique et aux membres de cette assemblée! Mais tous les quinze jours, à l'arrivée de tous les courriers qui se rendent ou en France ou en Angleterre, *le Moniteur* publie avec la fidélité la plus scrupuleuse tous les renseignements militaires, politiques, administratifs, qui intéressent la question mexicaine. Vous pouvez vous reporter à tous ces documents; je n'y connais ni une lacune ni une omission, car, pour mon compte, je le déclare à la Chambre, lorsque j'ai voulu me fixer sur les événements accomplis au Mexique depuis l'année dernière, j'ai purement et simplement pris les numéros du *Moniteur*.

Donc ce reproche, adressé par l'honorable M. Picard au Gouvernement, n'est aucunement fondé.

Maintenant examinons d'une manière rapide ce qu'était le Mexique, ce qu'il est devenu depuis l'avénement de l'empereur Maximilien, quelle est sa situation actuelle et quels sont les devoirs que cette situation nous impose. Interrogeons à la fois, comme l'a fait l'honorable M. Picard, et le paragraphe de votre Adresse et l'amendement qui est présenté par l'opposition.

Le Mexique, avant l'intervention française, — tout le monde est d'accord sur ce point, — était livré à la plus détestable anarchie. Pendant cinquante années, il avait subi toutes les misères d'une révolution prolongée : les pouvoirs s'étaient succédé avec l'instabilité la plus marquée; la guerre civile régnait, et dans le centre du Mexique, et dans une notable portion du sud. Les provinces du nord étaient affranchies de toute es-

pèce d'autorité ; les gouverneurs qui s'y trouvaient s'étaient déclarés depuis longtemps indépendants.

Il y avait, dans ce malheureux pays, un contraste douloureux entre les richesses dont Dieu l'avait doté et la conduite anarchique des classes dirigeantes qui le dominaient. Il ne restait, comme vous le disait hier l'honorable M. Corta, de refuge au travail, au sentiment de l'ordre, à l'amour de la patrie, que dans cette classe indienne si longtemps opprimée. L'agriculture, l'industrie, le commerce, n'avaient aucune garantie d'existence et de durée ; le travail était sans lendemain. Et ce désordre ne frappait pas seulement les indigènes, il atteignait tous les étrangers qui étaient venus apporter leur activité et leur commerce dans les diverses parties du Mexique.

Telle a été l'origine de la résolution, prise par trois grandes puissances, de laver enfin les injures que leurs nationaux avaient eues à subir, et de réparer les outrages qui ne leur avaient pas été épargnés.

Voilà ce qu'était le Mexique.

Qu'est-il devenu depuis l'intervention française ? qu'est-il devenu depuis l'avénement de l'empereur Maximilien, élu par un suffrage universel régulier dont les votes lui ont été présentés au moment où il a accepté la couronne ? qu'est-il devenu depuis cette intronisation ?

Et d'abord, au moment où cette question nous est adressée, quel temps s'est donc écoulé pour qu'on puisse ainsi nous demander compte d'une pacification absolue au Mexique ?

Il y a à peine dix mois que l'empereur Maximilien a pris possession de l'empire du Mexique et

de la ville de Mexico, et déjà on vient nous demander un compte rigoureux de tous les faits qui ont pu s'accomplir !

Eh bien, examinons ces faits.

L'intervention française avait pacifié d'une manière sérieuse tout le centre du Mexique ; mais une notable portion du pays était restée en dehors de l'action de nos troupes. Toutes les provinces du nord et une partie des provinces du sud, baignées par l'océan Pacifique, étaient encore entre les mains des adversaires de l'empire, et cela par cette raison que vous donnait, il y a un instant, l'honorable M. Corta. Le système fédéral avait constitué dans le pays des provinces distinctes, relevant à peine de l'autorité centrale ; chaque gouverneur avait son administration, sa justice, son armée, ses finances ; il soldait et équipait ses troupes ; il avait dans le centre de son gouvernement un arsenal à sa disposition.

Ainsi pas de concentration de forces administratives, dispersion complète et des forces vives de l'autorité et même des ressources financières ; car les gouvernements percevaient, ordonnaient et ne versaient que rarement une partie du revenu entre les mains de l'administration centrale à Mexico.

L'empereur du Mexique a donc eu une double mission à remplir. Il a dû d'abord réorganiser l'administration et le gouvernement dans les parties soumises et pacifiées ; il a eu le devoir difficile d'éviter les passions des partis extrêmes, de ne se laisser entraîner ni aux exagérations du parti clérical, ni aux ardeurs du parti réputé libéral au Mexique.

Il a dû, en outre, constituer au milieu de ces fac-

tions un parti à la fois conservateur et libéral, ne touchant à aucun des écueils que je viens de signaler.

Or, n'est-ce pas une tâche épineuse que celle de reconstituer tous ces rouages administratifs et gouvernementaux que, dans notre vieux monde, nous organisons seulement à l'aide du temps, de la patience, et que souvent nous n'avons perfectionnés qu'après avoir payé cher nos tâtonnements?

En même temps il devait chercher à faire reconnaître son autorité dans les parties lointaines de son empire, à détruire et l'influence de Juarez et l'action de ses lieutenants, et la rébellion de gouverneurs réputés indépendants.

Qu'a-t-il fait, messieurs? Il a inauguré son gouvernement par une amnistie générale, conviant ainsi le pays à l'apaisement, au calme, aux idées d'ordre et aux idées de gouvernement. Puis, il a convoqué, comme vous le disait M. Corta, sans distinction de partis, sans recherche des attitudes prises dans les agitations révolutionnaires antérieures, tous les hommes considérables et éclairés qui pouvaient se trouver soit à Mexico, soit dans les différentes provinces; il leur a confié l'examen des questions financières et de la constitution de l'armée.

Enfin, ne voulant pas se hâter sur ce terrain difficile, bouleversé par les révolutions, il s'est rendu lui-même dans les provinces, dans les cités principales; il a interrogé les tendances, les idées, les mœurs, les espérances; il a recueilli tous les renseignements propres à le guider dans cet art si difficile de gouverner les hommes.

Rentré à Mexico, prenant ses résolutions im-

médiatement, il a tranché toutes les questions qui lui étaient posées, il a déterminé la conduite administrative des préfets de l'empire par des instructions auxquelles on était obligé hier de rendre hommage.

Il a organisé un conseil d'Etat : il a rétabli la justice ; cette justice tant attaquée au Mexique, il l'a rétablie sur des bases sérieuses, garantissant à la fois et ses lumières et son indépendance. Et ce n'est pas là peu de chose, messieurs ! La justice, dans un pays, est plus qu'une question gouvernementale, c'est une question sociale. C'est sur la justice, en effet, que repose sérieusement l'avenir, la grandeur d'une nation. (Marques nombreuses d'approbation.)

Cette œuvre achevée, il s'est préoccupé de toutes les questions qui pouvaient intéresser l'accroissement de la richesse publique. Il a voulu donner aux travaux nécessaires pour faciliter les communications la plus grande impulsion.

Dans ces efforts, dans cette activité, a-t-il rencontré la confiance de tous ? A-t-il su exciter les sympathies européennes ? Ne s'est-il pas produit autour de lui des manifestations qui prouvent qu'il avait déjà fondé son empire d'une manière sérieuse, et qui présentent à l'opinion universelle les garanties les plus légitimes ?

J'interroge l'importance du mouvement économique depuis ces neuf mois, dans l'intervalle desquels je suis obligé de déterminer les faits dont j'ai à rendre compte à la Chambre ! Le mouvement économique, messieurs, a été celui-ci :

Les douanes de la Vera Cruz et des autres ports soumis à l'empire ont pris un développement con-

sidérable. La confiance de l'Angleterre, qui s'était montrée bien défiante lors de l'emprunt, s'est manifestée, et cette grande ligne de fer qui doit relier la Vera Cruz à Mexico a été concédée à une compagnie anglaise, substituée au bénéfice d'un traité consenti par Juarez à la maison Escandon.

Ce n'est pas tout : des compagnies se forment au Mexique ; les chemins de fer de Guanajato et du Guadalajara, qui relieront les principales cités de l'empire, ont été concédés. Les mines de Durango, composées de gisements anciens et de gisements nouvellement découverts, sont exploitées par des sociétés de capitalistes ; la science et la spéculation se sont donné la main pour hâter le développement de la richesse du pays ; outre les mines d'or, d'argent, on a découvert, on va exploiter des mines de fer, de houille, des sources d'huile de pétrole.

Il fallait autre chose. Il fallait organiser les communications entre les divers ports de ces deux mers qui baignent le Mexique. Une compagnie s'est fondée, et aujourd'hui un service à vapeur va desservir le littoral des deux océans et assurer des communications rapides le long des côtes de l'empire mexicain.

D'autre part, messieurs, le mouvement d'émigration, dont parlait l'honorable M. Corta, a reçu un commencement de réalisation. Je lis dans le *Moniteur* que des espaces considérables, dans l'Etat de Zacatecas, ont été offerts à l'industrie des immigrants européens.

Enfin le dernier fait qui est venu consacrer ces progrès que je signale comme le symptôme le plus heureux pour l'empire du Mexique, le dernier fait qui est venu couronner ce mouvement économique,

Le maréchal Bazaine a dirigé, dans l'Etat de Jalisco, le général Douay et a confié à ce brave et brillant officier le soin de pacifier ces provinces agitées. Puis, nous avançant vers les régions situées au bord de l'océan Pacifique, nous les avons successivement placées sous l'autorité de l'empereur Maximilien.

Nous avons été à Acapulco, à Tépic, à San Blas, à Mazatlan ; peut-être sommes-nous en route vers Guaymas, le port principal de la Sonora. Oui, partout nous avons fait respecter le drapeau français, ou plutôt le drapeau mexicain, dont nous étions les défenseurs. (Très-bien ! très-bien !) Le digne couronnement de ces grandes entreprises a été la reddition à merci d'Oajaca, de son gouverneur Porfirio Diaz et des quatre mille hommes qu'il commandait.

Messieurs, cette conduite ainsi expliquée, ce résumé de nos actes ainsi présenté, en face de quelles critiques nous trouvons-nous placés ?

Si j'ai bien entendu l'honorable M. Picard, il nous a reproché deux choses principales : une confiance excessive dans les ressources financières mexicaines et une violation de la parole donnée.

Nous songerions à laisser faire au gouvernement mexicain un emprunt sur notre marché. Or, les finances mexicaines n'offriraient pas, selon lui, une garantie suffisante.

Nous aurions promis le retrait, à la fin de l'année 1864, des troupes de l'expédition, et nous aurions violé cette promesse !

Quant aux finances du Mexique, messieurs, est-ce que les renseignements fournis par l'honorable M. Corta n'ont pas fixé la Chambre de la manière

la plus précise sur la puissance des ressources de ce pays? (Oui ! oui !)

L'honorable M. Picard s'est emparé de je ne sais quel tableau statistique qu'il a étalé de loin à la Chambre, et dans lequel il a puisé, dit-il, une contradiction avec les assertions qu'avait fournies l'honorable M. Corta, assertions empruntées à l'un des anciens ministres des finances du Mexique.

Est-ce que l'honorable M. Corta s'est contenté de l'indication de tel ou tel auteur pour déterminer vos convictions? Est-ce qu'il n'a pas détaillé toutes les situations de l'empire du Mexique, soit lorsque la domination espagnole existait, soit lorsque la république mexicaine était organisée, soit encore lorsque les Etats-Unis s'en étaient emparés? N'a-t-il pas suivi ce mouvement de la manière la plus complète, et prouvé que dès 1804 les ressources du Mexique représentaient 100 millions d'impôts, dont 50 millions environ, c'est M. de Humboldt qui avait indiqué ce chiffre, passaient entre les mains de l'autorité espagnole et étaient versés, partie dans les possessions espagnoles, partie dans le trésor de la métropole? Les renseignements sont multiples sur ce point.

En 1846, les Américains ont été en possession de tous les ports du Mexique; ils ont pu recueillir à leur profit les produits des douanes mexicaines. A combien les documents du temps les évaluent-ils? A 80 ou 90 millions, identiquement le même chiffre qui a été présenté par l'honorable M. Corta.

Alors la fraude était moindre; alors la contrebande n'avait aucune importance. Les Américains géraient l'administration des douanes dans des

conditions qui présentaient les meilleures garanties.

C'était là un produit brut, je ne le nie pas, mais les budgets mexicains se font comme en France. Au budget des dépenses on fait figurer les frais d'administration et de perception des douanes ; au budget des recettes on fait figurer les produits bruts.

Il est donc naturel que lorsque l'honorable M. Corta détermine l'importance des ressources, il porte au budget des recettes un chiffre de 80 à 90 millions, et qu'il exprime l'espoir de voir ce chiffre se développer d'une manière plus considérable ; sauf à indiquer (ce qu'il a fait) que le budget, y compris le service de la dette, ne s'élevait pas à plus de 150 millions. Il a retracé ensuite les ressources que l'impôt financier, que le monopole du tabac pouvaient créer au profit de l'empire du Mexique, puis il nous a dit qu'il y avait là une marge immense de ressources et de garanties sur lesquelles le Mexique pouvait compter, et qui pouvaient offrir un gage à l'Europe.

Messieurs, une réflexion doit déterminer la Chambre à croire à la vitalité et à la puissance de ce pays.

Pensez-vous que lorsque la guerre civile existait, des contributions énormes n'étaient pas prélevées par les gouvernements qui se disputaient le pays ?

Il y a quelques jours, j'interrogeais un honorable général, arrivé depuis peu du Mexique, et je lui disais : Que pensez-vous des ressources de ce vaste empire ? « Ce pays, me répondait-il, a payé 300 millions de contributions pendant 50 années ; pendant 50 années les gouvernements irréguliers qui

existaient prélevaient sur le travail indien, sur la production indienne, sur le mouvement des douanes 2 ou 300 millions, et on affecterait de craindre que l'ordre, la prospérité, la liberté rétablie, venant féconder ces magnificences naturelles, cette puissance de travail, la possibilité d'un prélèvement d'impôts de 150 millions fût une chose contestable et douteuse !»

N'ayez donc aucune inquiétude, messieurs, la haute direction de l'empereur Maximilien assurera une véritable prospérité aux finances de l'empire mexicain et d'incontestables garanties à ceux qui lui confieront leur argent. (Très-bien ! très-bien !)

Il n'est d'ailleurs ici question à aucun degré de la responsabilité directe, de la responsabilité morale du Gouvernement français. La France n'intervient pas et n'engage nullement sa garantie directe ou indirecte dans la question de l'emprunt mexicain. Nous livrons à l'opinion publique les faits que nous croyons vrais, nous les livrons avec sincérité dans toute leur étendue, et il appartient au public de juger. (Très-bien ! très-bien !)

M. JULES FAVRE. Où sont les moyens de contrôle ?

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. L'honorable M. Jules Favre me demande quels sont les moyens de contrôle. Je vais les lui dire.

Les moyens de contrôle, ce sont les capitalistes qui ont à donner leur argent et qui connaissent aussi bien que vous leur intérêt....

Quelques membres. Qui le savent beaucoup mieux !

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. ... Qui ne compromettent pas leur argent dans des opérations qu'ils considéreraient comme désastreuses ; qui interro-

gent, qui scrutent, qui examinent, qui sollicitent les renseignements, et qui ont toutes les défiances légitimes du capital qui n'aime pas à se livrer aux aventures et au hasard. (C'est vrai ! c'est vrai !)

M. ERNEST PICARD. Les souscripteurs ont déjà perdu 20 p. 0/0 dans le premier emprunt, et on parle d'un second. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Je prie l'honorable M. Picard de ne pas interrompre. Il a émis devant la Chambre beaucoup d'idées qui certainement étaient en désaccord avec la pensée de beaucoup de ses collègues.

Voix nombreuses. Oh oui ! oh oui !

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. C'était alors son droit. Son devoir maintenant est d'écouter la contradiction. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Vous vous préoccupez de l'emprunt à faire, et certainement si les prêteurs qui, demain, liront votre discours, ont confiance en vos allégations, ils ne se hâteront pas d'apporter leur argent ; et s'ils devaient vous prendre pour avocat consultant, votre consultation serait négative. (On rit.)

Eh bien, je veux vous rassurer, vous inspirer confiance ; n'ayez aucune inquiétude, l'emprunt est fait. Au moment où je parle, il est signé par les principales maisons de France et d'Angleterre. (Bravo ! bravo !) J'en ai reçu la nouvelle à l'instant où j'entrais dans cette enceinte. Ces défiances, ces critiques accumulées à plaisir par une parole sans responsabilité, qui excite sur les intérêts vivaces du pays l'inquiétude et les alarmes, seront impuissantes et vaines ; on ne les écoutera pas et on aura parfaitement raison. (Nouveaux bravos.)

Il faut donc laisser de côté toutes ces allégations péniblement réunies et échafaudées par l'honorable M. Picard; la vérité a été constatée, étudiée par ceux-là mêmes qui y avaient l'intérêt le plus direct, et ils ont décidé qu'ils pouvaient engager leur argent dans cette entreprise.

Messieurs, il y a un reproche auquel, comme homme et comme représentant du Gouvernement, j'ai été plus sensible.

On a dit à cette Chambre que les déclarations faites au Corps législatif, que les engagements contractés avaient été méconnus et lacérés. On a prétendu que nous avions pris, l'année dernière, l'engagement de terminer l'expédition en 1864 et de ramener en France le corps expéditionnaire entier. On a cherché dans la convention de Miramar je ne sais quelle prétendue contradiction entre ses termes et les déclarations qui avaient été faites au mois de janvier.

Est-ce que cette convention se présente à la Chambre pour la première fois? Est-ce qu'elle n'a pas été discutée dans son sein? Est-ce qu'après le 10 avril, après sa conclusion, elle n'a pas été l'objet des interrogations, des critiques, de l'examen de tous les membres du Corps législatif? Est-ce qu'on n'en a pas librement discuté toutes les clauses? Qui donc a soutenu que cette convention était en contradiction avec les déclarations faites par le Gouvernement? Qu'avions-nous dit au mois de janvier 1864? Le Gouvernement avait déclaré « qu'il ne cautionnerait pas l'emprunt que voudrait contracter l'empereur du Mexique. » Il avait déclaré que : « Les troupes françaises ne seraient pas indéfiniment à la disposition du gouvernement mexicain ;

que la durée de leur séjour au Mexique aurait pour règle la protection efficace des intérêts qui nous y ont appelés et que nous avons à y défendre.

Au mois de janvier, nous n'avons exprimé qu'un simple espoir à l'égard de la rentrée d'une partie de nos troupes en France. Au mois de mai seulement, nous avons été plus loin, nous avons fixé un chiffre ; nous avons dit que nous croyions que le nombre des soldats rappelés ne s'élèverait pas à moins de 10,000 hommes.

Voilà l'engagement que nous avons pris. Cet engagement, nous lui avons donné tout récemment dans le budget la consécration la plus complète. Vous pouvez interroger les chiffres qui vous ont été soumis, et vous y verrez une énorme diminution de dépenses résultant de la réduction de notre armée au Mexique.

Des troupes sont, en effet, rentrées. Il est vrai que jusqu'au mois de janvier 1865, nous n'avons compté que sept à huit mille hommes revenus en France. Le siége d'Oajaca a fait retenir, par le maréchal Bazaine, un régiment de zouaves. Mais il y a deux jours, le maréchal Bazaine nous écrivait que le régiment de zouaves allait s'embarquer pour la France, et il ajoutait, en homme d'État intelligent, en général jaloux d'accomplir les promesses faites par le Gouvernement :

« J'espère tenir la parole du ministre d'État envers le Corps législatif ; je serai le gardien fidèle des engagements qu'il a contractés ; les efforts que j'ai faits en portant rapidement nos troupes sur divers points du territoire au nord et au sud de l'empire mexicain n'ont été que les moyens de hâter le moment de l'évacuation et de réaliser les espérances

conçues et les promesses faites dans le sein du Corps législatif. (Très-bien ! très-bien !)

Parler de paroles violées, d'engagements méconnus, c'est donc commettre une erreur profonde, et ce débat ne doit laisser qu'un regret, celui qu'on puisse avec une facilité aussi grande, mettre en doute et la parole d'un gouvernement loyal, et les déclarations qu'il a faites devant une Chambre qu'il respecte. (Très-bien ! très-bien !)

Mais il y a une préoccupation, il y a un point noir à l'horizon ; on nous l'indique ; on nous le montre ; on n'ose pas faire appel à notre pusillanimité, mais on nous conseille amicalement de hâter le rappel de nos troupes pour échapper aux attaques redoutables des États-Unis.

Messieurs, cette question ne doit pas rester dans la pénombre où l'a placée l'honorable M. Picard, imitant en cela l'honorable M. Jules Favre. Il faut aller au fond des choses ; il faut savoir quel est le péril dont on nous menace ; il faut l'accepter s'il est sérieux, en raisonner en gens de cœur ; il faut savoir le dédaigner s'il est chimérique et éphémère. (C'est cela ! — Très-bien !)

Aux États-Unis, messieurs, quelle cause donc les faits qui auraient pu porter atteinte aux déclarations si rassurantes que, l'année dernière, je disais à cette tribune ? Que s'y est-il donc passé qui soit de nature à faire naître des appréhensions et des craintes ?

Ah ! je sais bien qu'il y a autour de cette question mexicaine des manœuvres organisées dont chaque jour je rencontre les traces ; je sais bien que du Mexique, des provinces contiguës aux États-Unis, partent, chaque jour, des incitations destinées

à allumer je ne sais quelle guerre impossible entre la République américaine et le Mexique; je sais bien que ces manœuvres viennent jusqu'en Europe et jusqu'en France.

Il y a quinze jours, je lisais dans un journal étranger le tableau le plus effrayant de notre situation au Mexique, et je retrouvais simultanément le même article publié dans quinze journaux des divers pays de l'Europe. Il y a évidemment, je ne sais où, — je n'en accuse personne, — une officine destinée à exciter les passions mauvaises et à déterminer de fausses appréciations sur notre expédition du Mexique.

Eh! mon Dieu, est-ce que je vous apprends quelque chose? Est-ce que plusieurs d'entre vous ne m'ont pas remis, hier je ne sais quelle proclamation de Juarez, arrivant, non pas de sa résidence actuelle au Mexique, mais de Florence (On rit), et distribuée, la veille de la discussion, à tous les membres du Corps législatif? (Nouveaux rires.)

Je ne citerais pas ces faits si l'honorable M. Picard n'avait pas cru pouvoir s'emparer d'un document anonyme, ne portant aucune signature, n'ayant pas même le mérite d'être écrit en français, et qu'il a présenté comme une réclamation des prêteurs français de l'emprunt mexicain.

Puis sont arrivées d'autres accusations : nous voulions, disait-on, en Amérique, violer la neutralité promise; nous avions donné aux bâtiments de guerre du Sud des facilités et des avantages que nous refusions aux navires de guerre du Nord; notre intention était, non-seulement de violer la neutralité dans ses détails, mais même d'intervenir

par les armes dans le conflit entre le Sud et le Nord.

Voilà tout ce qui s'est imprimé en Amérique. Oui, nous allions intervenir dans cette redoutable guerre, et prendre parti pour le Sud.

Alors une certaine émotion s'est produite ; à une menace d'intervention chimérique, la presse a répondu par une menace d'intervention au Mexique ; pour la justifier, on a invoqué la doctrine de Monroë ; on a dit que lorsque la paix avec le Sud serait faite, le jour serait venu d'attaquer l'empire du Mexique. On a produit toute cette agitation ? Elle a amené deux incidents dans la chambre des représentants et dans le sénat de Washington ?

Qu'en sait-il? Quelle garantie peut il nous donner sur cet écrit, sur sa provenance, sur son origine, sur son caractère? Et s'il ne peut nous en donner aucune, pourquoi lui fait-il les honneurs de la publicité devant le Corps législatif.

M. ERNEST PICARD. Je n'ai emprunté à cet écrit que quelques questions qui y sont posées.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Et bien, messieurs, ce qui s'est passé en Amérique a tous les caractères de ce qui se passe en France à l'égard de l'expédition du Mexique : une presse ardente a fait courir le bruit que le Gouvernement français voulait coloniser la Sonora et le Chihuahua, et constituer avec ces deux vastes provinces, presque aussi grandes à elles deux que la France, une colonie chargée de l'exploitation des gisements métallifères qui y sont partout répandus. De là une grande émotion en Amérique. Comment, a-t-on dit, la France ne se contente pas d'avoir vengé ses griefs, d'avoir aidé à installer au Mexique le gouvernement impé-

rial de l'archiduc Maximilien ! elle veut, aujourd'hui, constituer une colonie dans les provinces contiguës à notre territoire ! C'est là une prétention d'absorption sur laquelle il faut porter un regard attentif.

L'orateur qui, l'année dernière, avait fait une motion relative au Mexique, a renouvelé cette motion. Elle a été rejetée d'abord, puis deux jours après elle a été accueillie. Cette motion n'avait pas pour objet direct le Mexique ; son but unique était de contredire l'opinion de M. Seward et du président Lincoln, et de soutenir le droit de la Chambre d'exercer une influence efficace sur les négociations diplomatiques, ce que lui déniait la dépêche dont il vous a été donné lecture l'année dernière.

Au Sénat, comme la reconnaissance de l'empire du Mexique n'avait pas eu lieu aux Etats-Unis, un des membres de la commission chargée d'examiner le budget a proposé, au lieu de ces mots : « La légation américaine près le Mexique, » de mettre : « La légation américaine près la république du Mexique. »

Voilà les deux actes qui ont eu lieu en Amérique. Vous apparaissent-ils avec des couleurs bien inquiétantes ? Plus tard, au moment où des espérances de paix se sont manifestées, on a voulu donner un pavillon à cette tentative ; on a rappelé la doctrine Monroë, et on a dit que la pacification faciliterait l'application de cette doctrine.

Mais bientôt ses espérances ont été déçues, et ces incidents sans gravité ont été jetés dans l'oubli par les événements de la guerre. Vous savez en effet que cette guerre se continue avec une ardeur dou-

loureuse. Les journaux d'hier vous ont apporté la nouvelle d'un immense et redoutable conflit entre les armées de Lee et de Grant.

Eh bien, le gouvernement des Etats-Unis a-t-il été ému, a-t-il été inquiété par toutes ces rumeurs, tous ces bruits calomnieux? Avons-nous eu à faire une justification? et cette justification n'était-elle pas bien facile? Eh quoi? nous avons reconnu le Sud comme belligérant! Pouvions-nous faire autrement? N'étions-nous pas, en face de cette guerre prolongée, dans l'obligation de faire respecter par cette reconnaissance les droits de notre commerce maritime, la neutralité de notre situation?

Avons-nous poussé au delà de cette nécessité notre attitude diplomatique? Est-ce que nous avons un représentant à Richmond? Est-ce que le gouvernement de Richmond a un représentant officiel à Paris? Est-ce que le représentant officiel du Gouvernement français n'a pas continué à résider à Washington? La reconnaissance, comme belligérants, des provinces du Sud, ne pourrait donc pas être un grief sérieux. Aurions-nous violé les lois de la neutralité? Ah! jamais sollicitude plus grande n'a existé de la part d'un gouvernement pour faire respecter les principes et pour observer les règles internationales sur ce sujet.

Le mobile de notre conduite n'était-il pas d'une évidente clarté? pouvait-il prêter à une interprétation équivoque?

Enfin, avions-nous à nous justifier vis-à-vis du gouvernement des Etats-Unis de cette étrange pensée de fonder une colonie dans la Sonora?

Messieurs, ce bruit calomnieux s'est rapide-

ment éteint, et il s'est éteint faute d'aliment, car il ne reposait sur aucune pensée sérieuse.

Aussi des explications ont eu lieu, des dépêches ont été échangées entre les deux gouvernements. Qu'en est-il résulté ?

Le 15 décembre 1864, le président des États-Unis avait déclaré dans son message annuel qu'il entendait respecter la loi de la plus stricte neutralité en ce qui concernait la question mexicaine ; et, au mois de mars dernier, dans son message de réélection, il faisait un appel à la paix, à la concorde entre toutes les nations.

Enfin, lorsque son représentant à Paris s'est adressé à M. le ministre des affaires étrangères, il lui a donné l'explication la plus loyale, la plus satisfaisante ; il a réduit tous ces nuages, toutes ces accusations, toutes ces craintes d'un conflit entre les États-Unis et la France à un simple malentendu ; il a pu dire : « On vous a accusés de vouloir intervenir dans nos affaires : de là les préoccupations et ces colères dans la presse américaine. Le peuple américain est un peuple sage et réfléchi, la conduite loyale de la France déterminera la sienne. » Où y a-t-il un doute possible sur notre conduite ? N'avons-nous pas proclamé notre énergique volonté de rester neutres, depuis le commencement de la guerre ? (Très-bien ! très-bien !)

Ainsi, lorsque j'interroge les faits avec quelque détail, parce qu'il faut détruire au delà de cette enceinte toutes ces allégations qui circulent, qui vivent et à l'aide desquelles on veut créer pour le Gouvernement de l'Empereur de fâcheuses compromissions, je ne trouve absolument rien de sérieux.

Si j'avais à aller plus loin, si j'avais à interroger, je ne dis plus les faits, mais les intérêts, mais les doctrines, est-ce que je pourrais attacher une importance quelconque à cette éventualité de conflit? Je ne parle pas de cette sorte de garantie que quelques-uns pourraient vouloir trouver dans la prolongation indéfinie de la guerre entre le Sud et le Nord. Je considérerais comme impie une espérance semblable. (Très-bien! très-bien!) Le désir du Gouvernement de l'Empereur est que cette cause de perturbation profonde pour les intérêts du monde entier cesse le plus tôt possible. (Vive et générale adhésion.)

Il n'exprime pas une opinion sur la solution que doit recevoir ce déplorable conflit. Il n'en a pas le droit; il respecte l'indépendance des Américains. Mais ce qu'il dit, c'est que ses vœux sont ardents pour la concorde, et que le jour où la paix sera signée sera pour la France, la vieille alliée et la marraine, permettez-moi cette expression, des Etats-Unis, un jour de joie et de bonheur. (Très-bien! très-bien! — Acclamations.)

Ainsi, pas d'atermoiement, pas de fausses espérances, pas de désir de voir se prolonger cette guerre douloureuse pour retarder l'époque possible d'un conflit avec le Mexique. Mais, ce conflit, les Etats-Unis auraient-ils donc intérêt à le faire naître?

Les Etats-Unis, on nous le disait au commencement de cette séance, ont possédé le Mexique, ils l'ont détenu et ils se sont hâtés de l'abandonner en déterminant le payement d'une indemnité de guerre.

Les Etats-Unis auraient intérêt à attaquer les

provinces du Mexique! Je ne crains pas de dire que leur intérêt est directement opposé. Quelle est, en effet, la pensée des Etats-Unis? C'est de reconstituer l'Union, c'est de lui rendre sa force, c'est de la rétablir, après avoir détruit l'esclavage, dans ses conditions originaires de grandeur et de prospérité. Eh bien, oubliez par la pensée la présence de notre drapeau au Mexique, la présence des forces qui protégent ses frontières, supposez que le Mexique soit ouvert aux envahisseurs, est-ce que les Etats-Unis auraient un intérêt direct à se l'annexer? Non, assurément; car ils prépareraient de nouvelles forces au Sud! Est-ce que vous ne comprenez pas que le Mexique annexé aux Etats-Unis serait une menace, un danger imminent de séparation nouvelle? Les Etats-Unis ont intérêt à agir vis-à-vis du Mexique par les voies amicales, par le commerce, par les échanges. Voilà leurs vrais moyens d'action et de conquête; cette voie-là leur est ouverte, et elle ne répandra dans le monde que des bienfaits. (Très-bien! très-bien!)

Je ne parle pas de ces attaques aventureuses qui seraient tentées par je ne sais quels flibustiers qui viendraient débarquer sur les côtes mexicaines, et l'honorable M. Corta en a fait justice; il vous a rappelé ces quatre à cinq cents lieues qui séparent de Mexico Matamoras et la frontière américaine, l'impossibilité de trouver les navires nécessaires à l'embarquement d'une troupe quelque peu nombreuse, et de la faire débarquer sur un point quelconque du golfe du Mexique ou de l'océan Pacifique. De pareilles tentatives ont toujours tourné contre leurs auteurs; elles ne seraient pas à redouter, et demeureraient certainement impuissantes.

Il faut donc le dire, ce fantôme qu'on a dressé n'existe pas. Il n'y a aucune raison de voir se troubler la paix utile, nécessaire, entre les Etats-Unis et la France ; ces deux puissances resteront alliées ; elles se souviendront de leur antique alliance, comme des intérêts ou des sympathies qui les unissent. (Vif assentiment.)

Et maintenant, messieurs, j'arrive à l'amendement.

Quel est-il? En voici les termes :

« Au Mexique, nous déplorons plus que jamais le sang versé pour un prince étranger, la souveraineté nationale méconnue, l'avenir de notre politique mal engagé.

« Conformément aux déclarations du Gouvernement, nous attendons le rappel de nos troupes. »

Voilà les idées de l'opposition.

Ah ! vous avez raison de le dire : il faudrait un grand courage à la majorité, pour qu'elle se décidât à infliger au Gouvernement un blâme aussi injuste que celui contenu dans votre amendement. (Très-bien ! très-bien !)

Eh quoi ! faut-il que je reprenne dans cette enceinte ce procès cent fois débattu et cent fois jugé? Faut-il que je retrace les griefs qui nous ont appelés au Mexique? (Non ! non ! c'est inutile !) Faut-il que je redise, messieurs, que vous avez décidé cent fois que c'était une juste cause qui nous avait conduits dans ces lointains parages?

Faut-il que je vienne établir la prudence extrême de cette convention de 1861, conclue entre trois puissances pour venger les injures subies par leurs nationaux? N'y a-t-il pas, dans ce fait de trois souverainetés, de trois grandes nations se

répondant pour faire la convention de 1861, la réponse la plus complète et la plus énergique à votre douloureux amendement? Vous croyez que l'Angleterre, que l'Espagne, auraient signé la convention avec la France, si elles avaient cru réaliser ce que vous nous présentez comme la violation d'une souveraineté nationale? Tout cela est dénué de raison et de vérité. J'ajoute, en passant, que, lorsqu'on vous a dit que cette convention a échappé à l'appréciation du Corps législatif, qu'elle n'a pas été soumise préalablement à sa sanction, il aurait fallu adresser le même reproche à l'Angleterre et à l'Espagne, deux pays constitutionnels, deux gouvernements parlementaires, comme les aiment quelques orateurs de cette Chambre.

La convention de 1861 n'a pas été soumise préalablement au parlement d'Angleterre, ni à celui de l'Espagne; car de semblables choses se font même dans les gouvernements parlementaires.

Messieurs, que nous dit-on? On nous déclare que nous pouvons aujourd'hui traiter avec le gouvernement impérial mexicain; que si nous avons avec quelque raison refusé l'an dernier de traiter avec Juarez ou avec Almonte, aujourd'hui nous sommes en face d'un gouvernement régulier et nous pouvons traiter avec l'empereur du Mexique.

Quel traité voulez-vous que nous fassions?

Quel traité aurions-nous à faire avec le Mexique?

Est-ce que le traité de Miramar n'est pas fait?

Est-ce que notre situation n'y a pas été dessinée?

Est-ce que nos créances n'ont pas été liquidées?

Est-ce que les droits de nos nationaux spoliés n'ont pas été stipulés et garantis?

De quel traité nous parlez-vous!

En vérité, je ne croyais pas que l'honorable M. Picard aurait eu la pensée de reprendre, pour le besoin de sa discussion, ce déplorable conseil des temps passés! Comment! vous avez besoin de rappeler à l'attention de la Chambre cette proposition émanée de vous de retirer nos troupes du Mexique au lendemain de l'échec de Puebla! Vous avez donc oublié le sentiment de colère et le frémissement que cette proposition excita dans l'Assemblée? (Très-bien! très-bien!) Cette proposition de traiter avec Juarez ou avec Almonte, vous avez donc oublié que le Corps législatif en avait fait justice l'année dernière, et que l'opinion publique l'a livrée à la risée? (Très-bien! très-bien!) Non, il n'y a rien de sérieux dans ce que vous nous dites.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous avons fait au Mexique une grande chose et une grande entreprise; ce qu'il y a de vrai, c'est que, légitimement appelés pour venger nos griefs dans ce vaste territoire du Mexique, nous y avons porté l'ordre, la civilisation et la liberté... (Très-bien! très-bien!) C'est que nous en avons chassé l'anarchie et la guerre civile; c'est que, dans peu d'années, ce pays pacifié bénira la France et contribuera au développement de son commerce et de sa grandeur.

Que quelques mois encore nos troupes restent au Mexique, qu'elles ne reviennent pas à l'heure fixée par vous et fixée aussi par Juarez, qu'importe, en vérité? Ah! je le sais, encouragé par les rapports qui lui arrivent de la France, Juarez écrit : « Je les laisserai, et je ferai revenir les troupes en France; la France le désire. » Il le croit ainsi. Eh bien! qu'il le sache : il prend l'opposition pour la

France !... (Rires ironiques sur un grand nombre de bancs. — Très-bien ! très-bien !)

M. JULES FAVRE. C'est une injure pour l'opposition !

M. ERNEST PICARD. Vous êtes violent, donc vous avez tort ! (Exclamations et murmures.)

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Je ne croyais pas être violent. (Rires d'adhésion.) Si on a tort lorsqu'on est violent, l'opposition est singulièrement exposée à être condamnée sur son propre langage. (Très-bien !)

Oui, messieurs (l'orateur se tourne vers le côté gauche), vous êtes plus violents que nous ne le serons jamais au nom du Gouvernement ; mais vous avez une excuse, et je vais vous la dire. Savez-vous pourquoi vous vous êtes quelquefois laissés aller à des violences ? C'est que vous n'avez ni griefs légitimes, ni espérances sérieuses. (Vives marques d'approbation. — C'est vrai ! c'est vrai ! Bravo !)

Si vous aviez de justes griefs, l'opinion publique serait de votre côté, elle n'y est pas. (C'est vrai ! c'est vrai ! — Rumeurs et interruptions diverses.)

M. JULES FAVRE. Nous avons eu 180,000 suffrages à Paris. Essayez d'y faire triompher vos candidats !

M. CHEVANDIER DE VALDRÔME. Paris n'est pas la France ! (Agitation.)

M. BELMONTET. L'Empereur a eu 8 millions de suffrages !

(MM. Picard et Jules Favre prononcent des paroles que le bruit ne nous permet pas d'entendre.)

M. EUGÈNE PELLETAN. Si vous avez l'opinion publique pour vous, rendez-nous la liberté de la presse ! (Exclamations diverses ; bruit général.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. Vous en détourneriez par vos provocations !

M. ERNEST PICARD. Nous demandons au Gouvernement de n'en appeler jamais qu'à l'opinion publique ! (Le bruit continue.)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. J'invite la Chambre à faire silence et les interrupteurs à s'abstenir.

La parole est à M. le ministre d'État et je rappellerai à l'ordre quiconque l'interrompra de nouveau.

M. LE MINISTRE D'ÉTAT. Messieurs, si j'étais allé un peu trop loin dans les paroles que je viens de prononcer, l'opposition a voulu couvrir ma responsabilité. (Rires d'approbation.)

Vous voyez avec quelle ardeur elle m'interrompt, sans que je puisse même saisir la moindre de ses interruptions. (C'est vrai ! très-bien !)

Mais il faut en finir avec ce débat. (Oui ! oui !)

Eh bien, j'ai dit et je répète que l'expédition française au Mexique a été une grande chose ; que par cette expédition la France a conquis à la civilisation un grand pays. Que son drapeau y flotte quelques mois encore, qu'il achève d'écraser les dernières résistances, qu'il détruise ces bandits, derniers débris de tant de révolutions, ces passions mauvaises surexcitées ; qu'importe un séjour prolongé de quelques mois encore ? Le but doit être atteint, la pacification doit être complète. La dignité de la France, celle de l'Empereur le veulent également ; l'armée française ne doit revenir sur nos rivages que son œuvre accomplie et triomphante des résistances qu'elle aura rencontrées. (Vive approbation. — Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

OCT 4 1976

SEP 16 1976